

RAPPORT N° 05/5-43
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE BAOBAB

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1
AU MARCHE DE TRAVAUX (LOT 2) PASSE AVEC BOURBON LUMIERE

Par Délibération n° 03/7-38 du 18 décembre 2003, vous avez approuvé le projet d'aménagement de l'Espace Baobab, ainsi que son plan de financement, et vous avez autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres.

Par Délibération n° 04/4-03 du 20 août 2004, vous avez autorisé la signature des marchés des Lots 1, 2, 3 et 4.

Lors de l'exécution des prestations, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour le lot 2, à savoir : le prolongement du réseau d'éclairage du projet pour raccorder un luminaire existant isolé au-delà de la passerelle piétonne permettant la liaison en toute sécurité des riverains entre le Boulevard Sud et le secteur des Camélias.

La réalisation de ces travaux entraîne donc une augmentation de 2 809,60 € HT (soit 3 048,42 € TTC), représentant + 7,08 % par rapport au marché initial passé avec BOURBON LUMIERE dont le montant passerait de 39 662,00 € HT (soit 43 033,27 € TTC) à 42 471,60 € HT (soit 46 081,69 € TTC). La Commission d'Appel d'Offres, consultée le 8 juin 2005, a émis un avis favorable.

En conséquence, je vous demande :

1° d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires qui entraîne une augmentation du montant du marché (Lot 2) passé avec BOURBON LUMIERE ;

2° de m'autoriser à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 05/5-43
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005**

OBJET

AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE BAOBAB

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1
AU MARCHÉ DE TRAVAUX (LOT 2) PASSE AVEC BOURBON LUMIERE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les Délibérations du Conseil Municipal n° 03/7-38 en séance du 18 décembre 2003 et n° 04/4-03 en séance du 20 août 2004 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal, sous les Chapitre 23 et Article 2318 ;

Sur l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 juin 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-43 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

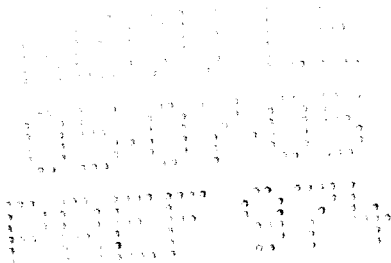
Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'augmentation de 2 809,60 € HT (3 048,42 € TTC) du Lot 2 des travaux d'aménagement paysager de l'Espace Baobab aux Camélias, portant le montant du marché passé avec BOURBON LUMIERE de 39 662,00 € HT (soit 43 033,27 € TTC) à 42 471,60 € HT (soit 46 081,69 € TTC).

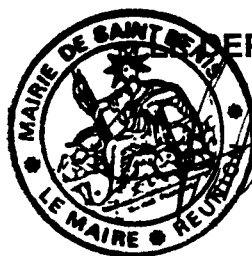
DELIBERATION N° 05/5-43



ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **11** JUL. 2005



RP

René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

**AMENAGEMENT PAYSAGER
DE L'ESPACE BAOBAB**

Lot 2 - Eclairage

AVENANT N° 1

Marché n° d'identification	M 04090
Approuvé le	1er octobre 2004
Notifié le	21 octobre 2004
Délai d'exécution (marché initial)	5 mois
Montant des travaux (marché initial)	43 033,27 € TTC

Entre

la Commune de Saint-Denis (Maître d'Ouvrage représenté par le Député-Maire) - Hôtel de Ville - 97717 SAINT-DENIS Messag Cedex 9

d'une part,

Et

Monsieur RIMPOT, représentant de l'entreprise BOURBON LUMIERE, ayant son siège au 37 Avenue Stanislas Gimart - BP 233 - 97493 SAINTE-CLOTILDE Cedex

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent Avenant n° 1 a pour but de prendre en compte des travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage, pour des raisons d'usage de cheminements par les riverains la nuit.

Ces travaux concernent le prolongement du réseau d'éclairage du projet pour raccorder un luminaire existant isolé au delà de la passerelle piétonne.

ARTICLE 2 - MODIFICATIONS DES TRAVAUX

Les modifications apportées au marché initial de l'entreprise sont les suivantes (confer devis annexé) :

- le quantitatif du prix 07.1 « tranchées simples et remblaiement » est modifié, il passe de 170 ml à 220, soit une plus-value de $50 \times 24,80 \text{ €/HT (prix marché)} = 1240,00 \text{ € HT}$;
- le quantitatif du prix 07.2 « fourreaux TPC diam 60 mm » est modifié, il passe de 46 ml à 98, soit une plus-value de $52 \times 3,40 \text{ €/HT (prix marché)} = 176,80 \text{ € HT}$;
- Nouveau prix : le poste « câble U1000 R2V 5G6 mm² » : 69 ml à 6,20 €/ ml, soit 427,80 € HT ;
- nouveau prix : le poste « fixation sous la passerelle comprenant protection sous tube iro et fixations » : 15 ml à 28,80 €/ ml, soit 432,00 € HT ;
- nouveau prix : le poste « confection de RAS EP sur support bois y compris GPC » : 1 unité à 366,00 €/ u, soit 366,00 € HT ;
- nouveau prix : le poste « raccordement sur dernier mât posé » : ens au forfait à 167,00 €, soit 167,00 € HT.

ARTICLE 3 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

- Montant du marché initial	39 662,00 € HT
plus-value des travaux supplémentaires (soit 7,08 % du montant du marché initial)	2 809,60 € HT
- Nouveau montant du marché	42 471,60 € HT soit 46 081,68 € TTC

ARTICLE 4 - DELAI

Sans objet.

ARTICLE 5 - DISPOSITIONS GENERALES

Tous les Articles du marché non contraires aux présentes clauses de l'Avenant n° 1 restent inchangés.

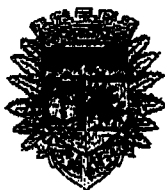
Fait à
Le
(en trois exemplaires)

L'Entrepreneur
BOURBON LUMIERE

Le Maître d'œuvre
SODEXI

Le Maître d'Ouvrage
Commune de Saint-Denis

Avenant notifié
Le



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Aménagement paysager de l'espace Baobab – avenant n° 1 au lot n° 2 (BOURBON LUMIERE).

Date de la réunion de la Commission : 08 juin 2005

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	X	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	X	
M. PAYET J. Claude	Adjoint au Maire	Membre	X	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre		X
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	X	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		X

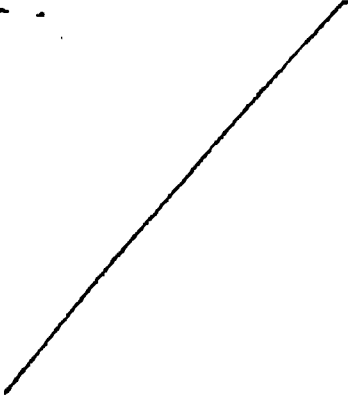
Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF			X
M. <u>LANGVIN</u>	Receveur Municipal		X	

L'article 8 de la loi du 08 Février 1995 fait obligation à la collectivité de soumettre pour avis à la CAO tout avenant dont le montant entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant du marché initial.

Après examen du projet d'avenant ci-annexé, la commission décide :

d'émettre un avis favorable à la passation de l'avenant n°2 avec l'entreprise SERRA S&C CONCRETE faisant passer le montant du marché de 43 033,27 € TTC à 56 081,67 € TTC.



SAINT-DENIS, LE 08/06/05
LE PRESIDENT

T. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

Y. LANGEVIN

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

A.H. LAVRET

J.C. PAYET

N. LAVRET

COMMUNE DE SAINT-DENIS**AMENAGEMENTS PAYSAGERS DE L'ESPACE BAOBAB****Lot n°2 : Eclairage**

AVENANT N°1

Marché n° d'identification	:	M 04090
Approuvé le :	:	1 ^{er} octobre 04
Notifié le :	:	21 octobre 04
Délai d'exécution (marché initial)	:	5 mois
Montant des travaux (marché initial)	:	43.033,27 euros T.T.C.

Entre :

La Commune de Saint Denis (Maître d'Ouvrage représenté par Monsieur le Maire) –
Hôtel de Ville – 97400 SAINT DENIS

D'une part

Et :

Monsieur RIMPOT représentant de l'entreprise BOURBON LUMIERE ayant son
siège à 37 Avenue Stanislas Gimart, B.P 233, 97493 SAINTE CLOTILDE.

D'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant n°1 a pour but :

- De prendre en compte des travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage, pour des raisons d'usage de cheminements par les riverains la nuit.

Ces travaux concernent le prolongement du réseau d'éclairage du projet pour raccorder un luminaire existant isolé au delà de la passerelle piétonne.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DES TRAVAUX

Les modifications apportées au marché initial de l'entreprise sont les suivantes (cf. devis annexé) :

- Le quantitatif du prix 07.1 « tranchées simples et remblaiement » est modifié, il passe de 170 ml à 220, soit une plus-value de $50 \times 24,80 \text{ €/HT}$ (prix marché) = 1240,00 €/HT
- Le quantitatif du prix 07.2 « fourreaux TPC diam 60 mm » est modifié, il passe de 46 ml à 98, soit une plus-value de $52 \times 3,40 \text{ €/HT}$ (prix marché) = 176,80 €/HT
- Nouveau prix : le poste « câble U1000 R2V 5G6 mm² » : 69 ml à 6,20 €/ ml, soit 427,80 €/HT
- Nouveau prix : le poste « fixation sous la passerelle comprenant protection sous tube iro et fixations » : 15 ml à 28,80 €/ ml, soit 432,00 €/HT
- Nouveau prix : le poste « confection de RAS EP sur support bois y compris GPC » : 1 unité à 366,00 €/u, soit 366,00 €/HT
- Nouveau prix : le poste « raccordement sur dernier mât posé » : ens au forfait à 167,00 €, soit 167,00 €/HT

ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant du marché initial : 39.662,00 €/HT
 + valeur des travaux supplémentaires : + 2.809,60 €/HT
 (soit 7,08 % du montant du marché initial)

Nouveau montant du marché : 42.471,60 €/HT
 (46.081,68 €/TTC)

ARTICLE 4 – DELAIS

Sans objet.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS GENERALES

Tous les articles du marché non contraires aux présentes clauses de l'avenant restent inchangés.

A. LAURET

D. FOURNEL

N. LAURET

J. F. PAYET

Fait à la Possession, le 13 Mai 2005, en trois exemplaires.

L'Entrepreneur :

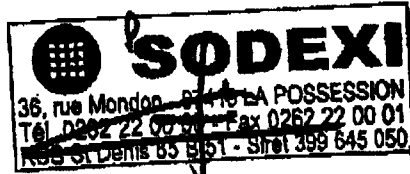
BOURBON LUMIERE

Le Maître d'œuvre :

SODEXI

Le Maître d'Ouvrage :

Commune de Saint-Denis



Avenant notifié le :

2005



au capital de 450.000 € - R.C. Saint-Denis - SIRET 310 879 713 00074
 37, avenue Stanislas Gimart - B.P. 233 - 97493 Sainte-Clotilde Cedex
 Tél. : 02 62 92 22 21 - Fax : 02 62 29 38 56

REÇU LE
12 MAI 2005
SODEXI

Mairie de Saint Denis
 Direction Environnement
 Rue Vallon Hoarau
 97490 SAINTE CLOTILDE

s/c SODEXI - M. Clement
 Fax : 02 62 22 00 01

DEVIS N° 01 224 12 C
 Suivi par : Yann THOMAS

OBJET :

Aménagement Paysager de l'Espace Baobab - Lot n°2 : Eclairage Public
 Complément pour reprise éclairage passerelle vers boulevard sud

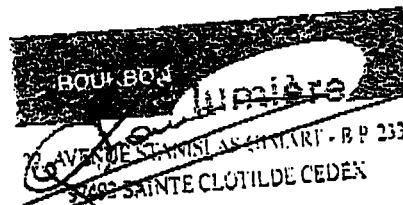
N°	Titre de l'article	U	Q	PU €	PT €
	Tranchées simples et remblaiement	ml	50	24,80 €	1 240,00 €
	Fourreau TPC diamètre 63	ml	52	3,40 €	176,80 €
	Câble U1000 R2V 5G6 mm²	ml	69	6,20 €	427,80 €
	Fixation sous la passerelle comprenant protection sous tube iro et fixations	ml	15	28,80 €	432,00 €
	Confection de RAS EP sur support bois y compris GPC	u	1	366,00 €	366,00 €
	Raccordement sur dernier mât posé	ens	1	167,00 €	167,00 €

TOTAL HT 2 808,60 €
TVA 8,5 % 238,82 €
TOTAL TTC 3 048,42 €

Ce devis est valable 90 jours

Arrêté le présent devis à la somme de:
 trois mille quarante huit euro et quarante deux centimes d'euro TTC

Fait à Sainte Clotilde le 4 mai 2005
 Cachet et signature de l'entreprise



vérifié et accepté le 13/05/05

